Ministère
du Développement
économique,
de l'Innovation
et de l'Énergie
Québec

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 16 novembre 2026

[redacted]

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M100850 et 2026-218

La présente a pour objet le suivi de vos demandes d'accès à l'information et aux documents adressées au ministère du Tourisme et au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dorénavant réunis au sein du ministère de Développement économique, de l'Innovation et de l'Énergie et reçues le 14 octobre 2026, visant à obtenir les :

> *« documents administratifs, financiers et réglementaires détenus par le Ministère du Tourisme (MTR) concernant l'entreprise Pura Vida Tremblant inc. Ainsi que les projets immobiliers ou d'hébergement touristique situés au 150 et 170, chemin Desmarais à Mont-Tremblant.*
>
> *Considérant les informations publiques rapportées par La Presse sur les 8,5 M$ d'aide financière publique accordés à ce projet et les démarches de conversion vers de l'hébergement commercial ou touristique, la présente demande vise spécifiquement les catégories de documents suivantes générées, reçues ou conservées par le MTR depuis le 1er janvier 2020 :*
>
> ***1. Aide financière, subventions et programmes touristiques :***
> - *Copie de toute offre de contribution financière, convention de subvention, attribution d'aide financière ou entente partenariale émise ou gérée par le MTR (directement ou en partenariat avec l'Association touristique régionale / Tourisme Laurentides) en faveur de Pura Vida Tremblant inc. Ou pour le développement des immeubles du 150 et 170, chemin Desmarais ;*
>
> - *Tout document résumant les montants autorisés, engagés ou déboursés par le Ministère dans le cadre de ce projet.*

…2

Québec
Bureau 400
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 643-5959

Montréal
9e étage
159, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1H2
Téléphone : 514 873-7977

2. Enregistrement, conformité réglementaire et hébergement touristique :

- *Tout document relatif aux demandes d'enregistrement, attestations, avis de conformité ou permis émis ou analysés par le MTR en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique concernant les immeubles du 150 et 170, chemin Desmarais ;*
- *Tout rapport d'inspection, avis de non-conformité, signalement ou correspondance concernant l'exploitation ou l'usage projeté de ces immeubles à des fins d'hébergement touristique.*

3. Échanges interorganismes et coordination institutionnelle :

- *Toute correspondance (courriels, lettres, comptes rendus de réunions) échangée entre le MTR et Investissement Québec (IQ), le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Ville de Mont-Tremblant ou la MRC des Laurentides concernant la conformité des permis, le zonage, le changement de vocation du projet ou le statut d'établissement d'hébergement touristique pour les immeubles du 150 et 170, chemin Desmarais.*

PRÉCISION ET CLAUSE D'EXCLUSION (TIERS ET ART. 14) : *Afin d'éviter tout délai d'instruction ou l'enclenchement de la procédure de consultation d'un tiers prévue à l'article 49 de la Loi concernant les renseignements visés à l'article 23, la présente demande exclut expressément les plans d'affaires confidentiels, les secrets industriels et les états financiers privés fournis directement par le promoteur (Pura Vida Tremblant inc., M. Joseph Zakher ou leurs représentants). Nous demandons exclusivement les documents administratifs, rapports de conformité, décisions ministérielles et correspondances générés par le MTR ou échangés avec d'autres organismes publics. Conformément à l'article 14 de la Loi, nous vous demandons de communiquer l'ensemble des pièces sous réserve de l'extraction (caviardage) des seuls renseignements protégés par la Loi. »*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que certains documents demandés portant sur le Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) relèvent de la compétence d'Investissement Québec. Le permis de construire pour sa part relève de la ville de Mont-Tremblant. Nous vous invitons donc à leur faire parvenir une demande d'accès.

Conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, chapitre A-2.1 (Loi sur l'accès), vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels de ce ministère :

INVESTISSEMENT QUÉBEC
Mme. Danielle Vivier
Directrice, Protection des renseignements
personnels, accès à l'information et ombudsman
d'Investissement Québec
1001, boul. Robert-Bourassa #1000
Montréal (QC) H3B 4L4
Tél. : 514 873-2068 #0
Sans frais : 866 870-0437
Téléc. : 514 873-9917
Responsable.acces@invest-quebec.com

MONT-TREMBLANT (VILLE)
Vickie Vandal
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (QC) J8E 1V1
Tél. : 819 425-8614 #2318
Téléc. : 819 425-8054
vvandal@villedemont-tremblant.qc.ca

Par ailleurs, en vertu des articles 23, 24 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1), les renseignements personnels et les renseignements confidentiels appartenant à un tiers contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

Veuillez également noter qu'aucun document n'a été retracé pour le volet « Économie, Innovation et Énergie ».

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,

Claudia Lacoste

p.j. Avis de recours
- Avis_Conformite.pdf
- CITQ Demande d'enregistrement.msg
- Document_Assurance.pdf
- Document_Taxe.pdf

…4

- Maison cote.jpeg
- Maison ext.jpeg
- Photo_Exterieur.pdf
- Photo_Interieur.pdf
- REF-76822 - Permis de ville.pdf
- REF-76822 - REQ.pdf
- REF-76822 - Rôle foncier.pdf
- TR CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d'enregistrement.msg
- TR CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d'enregistrement-2.msg
- TR Dossier CITQ # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement-3.msg
- TR Photos en construction suite 3.msg
- TR RE TR TR TR CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement.msg
- TR TR TR CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement.msg
- 5127_GuayO_Review.pdf
- avis admissibilite phase 2 Pura Vida.docx
- Demande PADAT volet 2 PURAVIDA PV1 signé 2024_07_15.pdf
- PURA VIDA Tremblant.msg
- Pura Vida.msg
- RE_ Pura Vida - PADAT (1).msg
- RE_ Pura Vida - PADAT.msg
- RE_ Pura Vida (2).msg
- Re_ Pura Vida Tremblant inc_ TR_ Suivi PARIT _ Prochain appel de projets.msg
- RE_ Pura Vida.msg
- TR_ Pura Vida.msg
- Pipeline - PADAT.xlsx
- Pura Vida Tremblant_Let refus PARIT_5127_1.pdf
- Pura Vida Tremblant_Let refus_PARIT_5127_2.pdf
- Pura Vida Tremblant_Let reponse_3e appel PARIT_5127.msg

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Article 23
Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.
1982, c. 30, a. 23.

Article 24
Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.
1982, c. 30, a. 24.

Article 48
Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.
Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.
1982, c. 30, a. 48.

Article 53
Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54
Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui doit enregistrer un nouvel établissement d'hébergement touristique en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique. Il doit être joint à la demande d'enregistrement. Il certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Un nouvel avis de conformité doit également être fourni lorsqu'il y a changement d'exploitant ou lors d'un changement du type ou du nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Les Sections 1, 2 et 3, de même que l'Annexe, le cas échéant, doivent être remplies par la personne qui entend exploiter l'établissement ou son représentant. L'information présentée ne doit concerner que la portion « établissement d'hébergement touristique » du projet.

La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou MRC) où l'établissement sera exploité.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : PURA VIDA Tremblant Inc.

Nom et prénom du représentant (si différent) :

Téléphone (jour) : [redacted] Courriel : joe@puravidatremblant.com

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) : PURA VIDA Tremblant Inc.

Numéro : 150 Rue : App :

Municipalité : Code postal :

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

☒ **Établissements d'hébergement touristique général**	☐ **Établissements d'hébergement touristique jeunesse**	☐ **Établissements de résidence principale**
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Location en chalet, maison ou appartement		
Nombre de chalets : _____ Nombre de chambres : _____	Nombre de maisons : _____ Nombre de chambres : _____	Nombre d'appartement ou condos : _____ Nombre de chambres : _____

Location à la chambre	
Nombre de chambres : _____	Nombre de suites : 12

Location au lit
Nombre de lits en dortoir : _____

Autres		
Nombre de camps : _____	Nombre de sites pour camper : _____	Nombre de prêts-à-camper : _____

TOTAL

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)? ☐ Oui ☐ Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____

Numéro et nom du règlement de référence : _____

Groupe/classe d'usage : _____

Autorité compétente : _____
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : _____ Courriel : _____

Sceau de la municipalité
(facultatif)

Signature : _____ Date : _____

Annexe – Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique

Localisation des différentes unités (maisons, appartements, chalets)

Nom ou numéro de l'unité d'hébergement	Nombre de chambres	Capacité maximale

Joindre une autre page en cas de manque d'espace.

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

À qui s'adresse ce formulaire ?

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique afin d'y effectuer de la location touristique pour des périodes n'excédant pas 31 jours consécutifs. La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou municipalité régionale de comté) qui vous le retournera ensuite.

Quand utiliser ce formulaire ?

En vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, un document émanant d'une autorité compétente et démontrant que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique ne contrevient pas à la réglementation municipale relative aux usages doit obligatoirement accompagner les demandes :

- d'enregistrement d'un nouvel établissement d'hébergement touristique ;
- d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel il y a un changement d'exploitant ;
- de mise à jour concernant le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Dois-je obligatoirement utiliser ce formulaire ?

Non, cet avis est fourni à titre d'exemple par le ministère du Tourisme. La municipalité pourrait vous remettre un autre document équivalent.

Toutefois, la CITQ vous recommande fortement d'utiliser le gabarit qui vous est fourni par le ministère du Tourisme.

Toute l'information requise par la CITQ afin de confirmer que l'usage projeté de votre établissement est conforme à la réglementation municipale se retrouve sur ce modèle et son utilisation permet d'éviter de voir votre demande d'enregistrement abandonnée ou refusée en raison d'un document non accepté.

Pour vous assurer que votre demande d'enregistrement puisse être traitée, vous devez également vous assurer que vous ayez au préalable reçu l'avis de conformité **rempli correctement et signé** par la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel se trouve l'établissement visé par la demande.

Comment remplir l'avis de conformité ?

1 - Renseignements sur le demandeur

Indiquez à cette section les coordonnées de l'exploitant projeté de l'établissement.

L'exploitant peut être propriétaire ou locataire de l'établissement. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale (compagnie). S'il y a plusieurs propriétaires ou locataires, indiquez-les tous.

2 - Renseignements sur l'établissement

Indiquez à cette section les coordonnées de l'établissement.

- Indiquez, le cas échéant, l'appellation que vous comptez utiliser pour votre établissement ;
- Indiquez l'adresse principale de l'établissement ;
- Si votre établissement est composé d'une seule unité de type maison, appartement ou chalet, ou encore d'une ou plusieurs unités d'un autre type (chambres, lits en dortoir, etc.) cochez la case NON;
- Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, cochez la case OUI puis complétez **l'Annexe A.**

3 – Usage demandé

Cochez à cette section la catégorie de l'établissement qui sera exploité et pour lequel vous souhaitez déposer une demande d'enregistrement.

Assurez-vous de bien lire les définitions des catégories. Vous ne pouvez en choisir qu'une seule.

Pour les catégories **Établissements d'hébergement touristique jeunesse** et **Établissement de résidence principale**, avant de cocher cette case, assurez-vous que votre établissement répond à tous les éléments de la définition. Dans le cas contraire, vous devez choisir la catégorie **Établissement d'hébergement touristique général**.

Exemples d'Établissement d'hébergement touristique général : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme, résidence secondaire, logement accessoire ou

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

d'appoint, auberge de jeunesse dont moins de 30% des unités sont des lits en dortoir[1], etc.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Indiquez dans ce tableau le nombre d'unités de chaque type dont sera composé votre établissement et en fonction de l'offre d'hébergement prévue. Fiez-vous à la façon dont vous prévoyez prendre les réservations de locations afin de le compléter.

Par exemple :

- Si vous prévoyez louer un ou plusieurs chalets, indiquez l'information dans la case correspondante de la section « Location en chalet, maison ou appartement ». Puisque le chalet sera loué en entier, c'est celui-ci qui correspond à l'unité d'hébergement;
- Si vous prévoyez faire la location d'une ou plusieurs chambres (au moyen de réservations distinctes), indiquez leur nombre à la case correspondante de la section « Location à la chambre ».

Si aucune unité d'un type n'est prévue, indiquez 0 ou laissez la case vide.

Indiquez le nombre total d'unités d'hébergement demandées dans la case prévue à cet effet.

Un établissement de résidence principale ne doit avoir qu'une seule unité d'hébergement.

4 – Section réservée à la municipalité

Cette section doit être complétée et signée par un employé autorisé de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé votre établissement.

L'employé municipal y indiquera si l'usage demandé à la section 3 pour l'établissement dont l'adresse est indiquée à la section 2 (et, le cas échéant, à l'Annexe A) est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Il y indiquera également les informations suivantes :

- le nombre maximal d'unités d'hébergement prévu à la réglementation et autorisées à être exploitées à cet emplacement;
- le nom et le numéro du règlement sur lequel est fondée leur réponse ou leur décision ;
- le nom, les coordonnées et la fonction de l'employé municipal qui remplit et signe cette section de l'avis de conformité ;
- La municipalité retournera l'avis à l'exploitant (demandeur) une fois la section 4 complétée et signée.

Annexe A

Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, vous devez complétez l'Annexe A.

- Indiquez l'adresse et, le cas échéant, le nom de chaque unité ;
- Indiquez pour chaque unité le nombre de chambres de la résidence et sa capacité d'accueil maximale;
- Utilisez une ligne par unité.

Instructions – Avis de conformité municipal

1. Complétez les sections 1 à 3 du formulaire et au besoin l'Annexe A. Le document peut être rempli directement à l'écran avant d'être enregistré ou imprimé ;
2. Transmettez l'avis au département d'urbanisme de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté de votre établissement ;
3. Une fois qu'un employé municipal autorisé aura rempli et signé* la section 4 de l'avis, il vous le retournera ;
4. Joignez l'avis signé ainsi que les autres documents requis à votre formulaire de demande d'enregistrement**. Ce formulaire doit être rempli en ligne sur le site Internet de la CITQ ; https://citq.qc.ca/fr/demande_enregistrement.php

*Si la municipalité vous a indiqué que l'usage demandé pour l'établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, vous ne pouvez pas présenter de demande d'enregistrement.

**Si l'avis de conformité est requis dans le cadre d'une mise à jour du type ou du nombre d'unités d'hébergement d'un établissement existant, il est possible que vous deviez plutôt à transmettre l'avis à un agent de la CITQ ou via votre compte sur le Portail CITQ.

[1] Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.

JUSTe
UNDERWRITING | SOUSCRIPTION

Assurance des Entreprises
Contrat d'assurance
Renouvellement

Document préparé pour

Pura Vida Tremblant Inc.

par l'intermédiaire de

JUSTe Souscription

LE PRÉSENT CONTRAT D'ASSURANCE COMMERCIALE COMPREND LES CONDITIONS PARTICULIÈRES CI-APRÈS, LES CONDITIONS GÉNÉRALES (OU LES DISPOSITIONS LÉGALES) AINSI QUE TOUS LES LIBELLÉS DE CONTRATS OU D'AVENANTS QUI Y SONT ANNEXÉS.

CONTRAT COASSURANCE

ASSURANCE DES ENTREPRISES
CONTRAT D'ASSURANCE

Souscrite auprès de certains Souscripteurs du Lloyd's (ci-après désignés l'Assureur) par l'intermédiaire du Courtier mandataire agréé du Lloyd's (le Courtier mandataire)

JUSTe
UNDERWRITING | SOUSCRIPTION

Nº de police : [redacted] **Conditions particulières** **Entrée en vigueur le 2025-06-01**

SEULES LES GARANTIES DONT LE MONTANT D'ASSURANCE EST ÉNONCÉ SONT SOUSCRITES, AUX CONDITIONS FIGURANT DANS LES FORMULAIRES INDIQUÉS.
TOUTE RÉFÉRENCE À LA COMPAGNIE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME FAISANT RÉFÉRENCE À L'ASSUREUR

CETTE POLICE CONTIENT UNE CLAUSE POUVANT LIMITER LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ

OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT

Renouvellement-moyennant l'engagement de la part de l'Assuré de verser le montant de prime indiqué, le présent contrat d'assurance est maintenu en vigueur pour la période indiquée et est renouvelé sous réserve des conditions particulières et des montants de garantie indiqués ci-après. Tout autre libellé ou avenant faisant, s'il y a lieu, partie intégrante du présent contrat remplacera les libellés précédents. Sinon, les conditions demeurent inchangées.

LE COURTIER MANDATAIRE

JUSTe Souscription
3501 rue St-Hubert suite 5
Montréal (Québec) H2L 3Z8
Téléphone : +1 (833) 656-3553
Site Web : www.just-underwriting.com

SOUS-AGENT

La Turquoise, Cabinet en assurance de dommages et services financiers Inc.
104, rue Dubois
Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9
Main : (855) 572-2247
Web Site : www.laturquoise.ca

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ DÉSIGNÉ

Pura Vida Tremblant Inc.
4205 Rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1P2

EMPLACEMENTS DU RISQUE

1.150 Chemin Desmarais, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E6
2.170 Chemin Desmarais, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E6
3.Lot 2,803,634, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E6
4.Lot 2,803,630, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E6
5.2841 Chemin du Village Appartement 3226, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E9

DURÉE DE LA GARANTIE

Du 1 juin 2025 au 1 juin 2026
(0H01 heure normale à l'adresse postale de l'assurée)

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE L'ASSURÉ

Propriétaires de 3 terrains vacants qui seront en développement.
L'assuré loue également un appartement.

L'assuré est prié de lire cette police et, en cas d'erreur, de la retourner immédiatement pour correction.

Tout événement susceptible de mettre en jeu la présente assurance doit être immédiatement déclaré au Courtier mandataire dont le nom et l'adresse sont indiqués ci-dessus. Toutes les demandes de renseignements et tous les différends doivent également être communiqués à ce Courtier mandataire.

Pour les fins de la Loi sur les sociétés d'assurance (Canada), cette police canadienne a été émise dans le contexte des activités d'assurance des souscripteurs du Lloyd's au Canada.

EN FOI DE QUOI CE DOCUMENT A ÉTÉ SIGNÉ, AVEC L'AUTORISATION DES ASSUREURS PAR

SIGNÉ PAR [redacted]

Nº d'accord
BW0483025(11)
B1262BW0483025

NOUVEAU MONTANT DE PRIME ANNUELLE [redacted]

MONTANT DE PRIME À VERSER (TAXES EN SUS) [redacted]

LE PRÉSENT CONTRAT D'ASSURANCE COMMERCIALE COMPREND LES CONDITIONS PARTICULIÈRES CI-APRÈS, LES CONDITIONS GÉNÉRALES (OU LES DISPOSITIONS LÉGALES) AINSI QUE TOUS LES LIBELLÉS DE CONTRATS OU D'AVENANTS QUI Y SONT ANNEXÉS.

CONTRAT COASSURANCE

ASSURANCE DES ENTREPRISES
CONTRAT D'ASSURANCE

Souscrite auprès de certains Souscripteurs du Lloyd's (ci-après désignés l'Assureur) par l'intermédiaire du Courtier mandataire agréé du Lloyd's (le Courtier mandataire)

JUSTe
UNDERWRITING | SOUSCRIPTION

Nº de police : [redacted] **Conditions particulières** **Entrée en vigueur le 2025-06-01**

SEULES LES GARANTIES DONT LE MONTANT D'ASSURANCE EST ÉNONCÉ SONT SOUSCRITES, AUX CONDITIONS FIGURANT DANS LES FORMULAIRES INDIQUÉS.
TOUTE RÉFÉRENCE À LA COMPAGNIE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME FAISANT RÉFÉRENCE À L'ASSUREUR

CETTE POLICE CONTIENT UNE CLAUSE POUVANT LIMITER LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ

SOMMAIRE D'ASSURANCE ET MONTANT DES PRIMES

GARANTIE	MONTANT DE LA PRIME ANNUELLE	PRIME MINIMUM RETENUE DU MONTANT DE LA GARANTIE
Biens	[redacted]	[redacted]
Responsabilité	Inclus	Nulle
Conditions générales applicables à toutes les sections	[redacted]	[redacted]

L'assuré est prié de lire cette police et, en cas d'erreur, de la retourner immédiatement pour correction.

Tout événement susceptible de mettre en jeu la présente assurance doit être immédiatement déclaré au Courtier mandataire dont le nom et l'adresse sont indiqués ci-dessus. Toutes les demandes de renseignements et tous les différends doivent également être communiqués à ce Courtier mandataire.

Pour les fins de la Loi sur les sociétés d'assurance (Canada), cette police canadienne a été émise dans le contexte des activités d'assurance des souscripteurs du Lloyd's au Canada.

EN FOI DE QUOI CE DOCUMENT A ÉTÉ SIGNÉ, AVEC L'AUTORISATION DES ASSUREURS PAR

Nº d'accord

NOUVEAU MONTANT DE PRIME ANNUELLE [redacted]

SIGNÉ PAR [redacted]

BW0483025(11)
B1262BW0483025

MONTANT DE PRIME À VERSER (TAXES EN SUS) [redacted]

ASSURANCE DES ENTREPRISES
CONTRAT D'ASSURANCE

CONTRAT COASSURANCE

Souscrite auprès de certains Souscripteurs du Lloyd's et autres assureurs
(ci-après désignés l'Assureur) par l'intermédiaire du Courtier mandataire agréé
du Lloyd's (le Courtier mandataire)

JUSTe
UNDERWRITING | SOUSCRIPTION

Nº de police : [redacted] **Conditions particulières** **Entrée en vigueur le 2025-06-01**

SEULES LES GARANTIES DONT LE MONTANT D'ASSURANCE EST ÉNONCÉ SONT SOUSCRITES, AUX CONDITIONS FIGURANT DANS LES FORMULAIRES INDIQUÉS.
TOUTE RÉFÉRENCE À LA COMPAGNIE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMM[redacted]

_____

_____

_____

_____

_____

28 mai 2025 EA

ASSURANCE DES ENTREPRISES
CONTRAT D'ASSURANCE

CONTRAT COASSURANCE

Souscrite auprès de certains Souscripteurs du Lloyd's et autres assureurs
(ci-après désignés l'Assureur) par l'intermédiaire du Courtier mandataire agréé
du Lloyd's (le Courtier mandataire)

JUSTe
UNDERWRITING | SOUSCRIPTION

Nº de police : [redacted] **Conditions particulières** **Entrée en vigueur le 2025-06-01**

SEULES LES GARANTIES DONT LE MONTANT D'ASSURANCE EST ÉNONCÉ SONT SOUSCRITES, AUX CONDITIONS FIGURANT DANS LES FORMULAIRES INDIQUÉS.
TOUTE RÉFÉRENCE À LA COMPAGNIE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME FAISANT RÉFÉRENCE À L'ASSUREUR

CONTRAT EN COASSURANCE [redacted]

EN CONSIDÉRATION DU FAIT QUE L'ASSURÉ a payé ou a convenu de payer à chacun des ASSUREURS mentionnés dans la Liste des compagnies participantes faisant partie des présentes, ou aux ASSUREURS dont les noms ont été substitués ou ajoutés à ladite Liste par avenant, ci-après appelés « LES ASSUREURS », la Prime apparaissant à côté du nom de chaque Assureur sur la Liste des compagnies participantes (ci-jointe),

LES ASSUREURS, séparément mais non solidairement, conviennent, chacun pour le (les) Montant(s) assuré(s) ou le (les) Pourcentage(s) et pour la (les) Garantie(s) assurée(s) apparaissant à côté du nom de chaque Assureur sur la Liste des compagnies participantes et toujours sujet aux termes et conditions de cette Police que, dans l'éventualité d'une perte pour laquelle une assurance est prévue par cette Police à tout moment pendant qu'elle est en vigueur, ils indemniseront l'ASSURÉ pour les pertes ainsi causées ; la responsabilité individuelle de chaque Assureur pour des telles pertes étant limitée à la proportion de la perte payable en vertu des termes et conditions de cette Police que le Montant assuré ou le montant correspondant au Pourcentage apparaissant à côté de son nom dans la Liste des compagnies participantes, ou quelque autre montant ou pourcentage qui pourrait y être substitué par avenant, représente par rapport au total des montants assurés ou des montants correspondant aux pourcentages des montants assurés respectivement spécifiés en rapport de la garantie à la (aux) page(s) de Conditions particulières. .

En ce qui concerne chaque item de biens assurés qui sont perdus ou endommagés, à tout moment pendant que cette Police est en vigueur, par un risque pour lequel une assurance a été prévue par les termes et conditions de cette Police, la responsabilité individuelle de chaque Assureur sera limitée au moindre de:

(a) la proportion de la valeur du bien au moment de la perte, de la destruction ou du dommage que représente le rapport qui existe entre le montant assuré en vertu de cette Police pour ce bien contre ce risque qui correspond à la proportion individuelle de l'Assureur du montant total assuré pour la garantie en question tel qu'il appert de l'entrée apparaissant à côté de son nom sur la Liste des compagnies participantes, et le montant total assuré en vertu de cette Police pour ce bien contre ce risque, ou

(b) la proportion de l'intérêt de l'ASSURÉ dans le bien que représente le rapport qui existe entre le montant assuré en vertu de cette Police pour ce bien contre ce risque qui correspond à la proportion individuelle de l'Assureur du montant total assuré pour la garantie en question tel qu'il appert de l'entrée apparaissant à côté de son nom sur la Liste des compagnies participantes, et le montant total assuré en vertu de cette Police pour ce bien contre ce risque, ou

(c) la proportion de la limite d'assurance stipulée pour le bien perdu, détruit ou endommagé que représente le rapport qui existe entre le montant assuré en vertu de cette Police pour ce bien contre ce risque qui correspond à la proportion individuelle de l'Assureur du montant total assuré pour la garantie en question tel qu'il appert de l'entrée apparaissant à côté de son nom sur la Liste des compagnies participantes, et le montant total assuré en vertu de cette Police pour ce bien contre ce risque,

Pourvu cependant que, lorsque l'assurance s'applique aux biens de plus d'une personne ou d'un intérêt, la responsabilité totale des ASSUREURS pour la perte subie par toutes ces personnes et intérêts sera limitée, pour l'ensemble, à la limite ou aux limites de responsabilité spécifiée(s).

Si ce contrat d'assurance contient une Règle proportionnelle ou une Règle proportionnelle à montant garanti (à montant stipulé) et sujet toujours à la limite de responsabilité de chaque Assureur correspondant au pourcentage du montant assuré en vertu de cette Police tel que spécifié ci-haut, aucun Assureur ne sera responsable pour une plus grande proportion de quelque perte ou quelque dommage aux biens assurés que la proportion que représente le montant assuré par cet Assureur par rapport:

(a) au pourcentage de la valeur dudit bien au moment de la perte spécifié dans la Règle proportionnelle; ou

(b) au montant garanti (montant stipulé) de l'assurance totale indiqué dans la Règle proportionnelle à montant garanti (à montant stipulé), selon le cas.

Si l'assurance prévue dans cette Police est séparée en deux ou plusieurs items, ce qui précède s'applique à chaque item séparément.

Dans tous les cas où, dans ce contrat d'assurance, ou tout avenant joint aux présentes, il est fait référence aux mots « La Compagnie », L'Assureur », « Cette Compagnie », « nous », ou « nos », cette référence désigne chacun des Assureurs séparément.

ASSURANCE DES ENTREPRISES
CONTRAT D'ASSURANCE

CONTRAT
COASSURANCE

Souscrite auprès de certains Souscripteurs du Lloyd's et autres assureurs
(ci-après désignés l'Assureur) par l'intermédiaire du Courtier mandataire agréé
du Lloyd's (le Courtier mandataire)

JUSTe
UNDERWRITING | SOUSCRIPTION

Nº de police : [redacted] **Conditions particulières** **Entrée en vigueur le 2025-06-01**

SEULES LES GARANTIES DONT LE MONTANT D'ASSURANCE EST ÉNONCÉ SONT SOUSCRITES, AUX CONDITIONS FIGURANT DANS LES FORMULAIRES INDIQUÉS.
TOUTE RÉFÉRENCE À LA COMPAGNIE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME FAISANT RÉFÉRENCE À L'ASSUREUR

Ce contrat d'assurance est fait et accepté sujet aux dispositions qui précèdent, et aux autres dispositions, stipulations et conditions contenues aux présentes, auxquelles il est fait spécialement référence et lesquelles font partie de ce contrat d'assurance, de même que toutes les autres dispositions, ententes ou conditions qui peuvent être jointes ou ajoutées aux présentes.

EN FOI DE QUOI, LES ASSUREURS par l'entremise de leur(s) représentant(s) dûment autorisé(s) à cette fin par LES ASSUREURS ont exécuté et signé ce contrat d'assurance.

[redacted]

Lorsque LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S sont des coassureurs à la police d'assurance, la clause qui suit s'applique à eux :

IDENTIFICATION DE L'ASSUREUR / ACTION CONTRE L'ASSUREUR
La présente assurance a été souscrite conformément à l'autorisation accordée au Courtier mandataire par les Souscripteurs des Syndicats du Lloyd's dont les numéros et pourcentages figurent au tableau annexé à l'Accord contractuel indiqué dans la liste des compagnies participantes (ci-après appelés « les Souscripteurs »). Les Souscripteurs garantissent chacun pour sa part et sans solidarité entre eux, proportionnellement aux divers montants souscrits à l'Accord contractuel par chacun d'eux.

Dans toute action en exécution des obligations des Souscripteurs, la désignation « Les Souscripteurs du Lloyd's » sera une désignation qui liera les Souscripteurs comme si chacun d'eux avait été nommé individuellement comme défendeur. La signification de telles procédures peut être validement faite au fondé de pouvoir au Canada pour Les Souscripteurs du Lloyd's, á : Royal Bank Plaza South Tower, 200 Bay Street, Suite 2930, P.O. Box 51 Toronto, Ontario M5J 2J2. De plus, pour les procédures judiciaires au Québec peuvent être signifiées á : c/o Blake, Cassels & Graydon LLP, One Place Ville Marie, Suite 3000, Montréal, Québec H3B 4N8.

AVIS
Les avis destinés aux Souscripteurs peuvent être validement donnés au Courtier mandataire.

ASSURANCE DES ENTREPRISES
CONTRAT D'ASSURANCE

CONTRAT COASSURANCE

Souscrite auprès de certains Souscripteurs du Lloyd's et autres assureurs
(ci-après désignés l'Assureur) par l'intermédiaire du Courtier mandataire agréé
du Lloyd's (le Courtier mandataire)

JUSTe UNDERWRITING | SOUSCRIPTION

Nº de police : [redacted] **Conditions particulières** **Entrée en vigueur le 2025-06-01**

SEULES LES GARANTIES DONT LE MONTANT D'ASSURANCE EST ÉNONCÉ SONT SOUSCRITES, AUX CONDITIONS FIGURANT DANS LES FORMULAIRES INDIQUÉS.
TOUTE RÉFÉRENCE À LA COMPAGNIE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME FAISANT RÉFÉRENCE À L'ASSUREUR

Nº DU FORMULAIRE	GARANTIE	FRANCHISE	RÈGLE PROP.	MONTANT DE GARANTIE

Biens

[redacted]

L17 (3/02) **Assurance de la responsabilité civile des propriétaires, des bailleurs et des locataires**

Montant par sinistre - par événement ou accident — 2 000 000

[redacted]

Montant de prime annuelle : [redacted]

28 mai 2025 EA



Il est entendu et convenu que dans certaines provinces du Canada, 11196731 Canada Inc transige sous les noms suivants.

Just Underwriting Inc
Just Underwriting Brokers
Juste Insurance
Juste Assurance
Juste Souscription
Juste Insurance Brokers
Just Underwriting/Souscription

It is understood and agreed that in certain provinces of Canada, 11996731 Canada Inc trades under the following names.

Just Underwriting Inc
Just Underwriting Brokers
Juste Insurance
Juste Assurance
Juste Souscription
Juste Insurance Brokers
Just Underwriting/Souscription

Que faire en cas de sinistre ?

Ligne d'accès au service de réclamation entre 8 h 30 et 16 h 30, heures de l'est : 1-833-656-3553 #2

En dehors des heures d'ouverture (ligne d'urgence) : 1-888-218-2346

Déclarer toutes les réclamations à cette adresse courriel : claims@just-underwriting.com

What to do in case of a loss;

Claims line on business hours 8h30 to 16h30 Eastern time : 1-833-656-3553 #2

Outside business hours (emergency line) : 1-888-218-2346

Report all claims to this email address: claims@just-underwriting.com

Conditions particulières

Conditions générales applicables à toutes les sections

- **O4 - Exclusion de l'amiante**
- **O9 - Exclusion du risque de guerre civile et étrangère**
- **O13 - Exclusion du sol, de l'eau et de l'air**
- **O15 - Exclusion des agents biologiques ou chimique**
- **R4 - Exclusion de la reconnaissance électronique de la date**
- **LMA3100 - Clause d'exclusion et de limitation de garanties en cas de sanctions**
- **LMA5018 - Exclusion de micro-organismes (Absolue)**
- **LMA5028B-16 - Clause de signification ou de poursuite (canada)**
- **LSW1543E-16 - Avis concernant les renseignements personnels**
- **LSW1565C - Code des droits et responsabilités du consommateur**
- **LSW1542F-16 - Protocol relatif aux plaintes de titulaires de polices du Lloyd's**
- **NMA1978A - Clause d'exclusion en cas d'incident nucléaire.**
- **LSW1001 - Avis de responsabilité individuelle**
- **R1 - Garanties subsidiaires**
- **R14 - Définition statutaire de l'assurance contre l'incendie et exemptions**
- **LMA5062 - Clause de réclamation frauduleuse**
- **LMA5185 - Assurance des risques au Canada**
- **NMA1331 - USA / Canada Clause d'annulation**
- **CDC-2021 - Clause de juridiction au canada.**
- **NMA1191 - Clause d'exclusion de la contamination radioactive.**
- **NMA1622 - Clause d'exclusion de la contamination radioactive et des ensembles nucléaires explosifs.**
- **R7 - Table de résiliation à courte échéance**

ASSURANCE DES ENTREPRISES
CONTRAT D'ASSURANCE

CONTRAT COASSURANCE

Souscrite auprès de certains Souscripteurs du Lloyd's et autres assureurs
(ci-après désignés l'Assureur) par l'intermédiaire du Courtier mandataire agréé
du Lloyd's (le Courtier mandataire)

JUSTe
UNDERWRITING | SOUSCRIPTION

Nº de police : [redacted]

Conditions Particulières

SEULES LES GARANTIES DONT LE MONTANT Dâ€™ASSURANCE EST ÉNONCÉ SONT SOUSCRITES, AUX CONDITIONS FIGURANT DANS LES FORMULAIRES INDIQUÉS.
TOUTE RÉFÉRENCE À LA COMPAGNIE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME FAISANT RÉFÉRENCE À Lâ€™ASSUREUR

[redacted]

[redacted]

ASSURANCE DES ENTREPRISES
CONTRAT D'ASSURANCE

CONTRAT COASSURANCE

Souscrite auprès de certains Souscripteurs du Lloyd's et autres assureurs
(ci-après désignés l'Assureur) par l'intermédiaire du Courtier mandataire agréé
du Lloyd's (le Courtier mandataire)

JUSTe
UNDERWRITING | SOUSCRIPTION

Nº de police : [redacted] **Conditions particulières** **Entrée en vigueur le 2025-06-01**

SEULES LES GARANTIES DONT LE MONTANT D'ASSURANCE EST ÉNONCÉ SONT SOUSCRITES, AUX CONDITIONS FIGURANT DANS LES FORMULAIRES INDIQUÉS.
TOUTE RÉFÉRENCE À LA COMPAGNIE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME FAISANT RÉFÉRENCE À L'ASSUREUR

DEMANDE DE RÉSILIATION

Par les présentes, les soussignés sollicitent la résiliation du contrat d'assurance numéro [redacted] (et de toute attestation de renouvellement qui s'y rattache) à partir du _____ et confirment que les Assureurs seront dégagés de toute responsabilité à partir de cette date.

Signature du premier assuré désigné _____ Signature d'un témoin _____

Signature du deuxième assuré désigné _____ Signature d'un témoin _____

Signature du troisième assuré désigné _____ Signature d'un témoin _____

Signature du créancier hypothécaire _____ Signature d'un témoin _____

Ville de
MONT-TREMBLANT
1145, rue de Saint-Jovite,
Mont-Tremblant QC J8E 1V1

Ville de Mont-Tremblant

Période d'imposition du 2025-05-21 au 2025-12-31

Adresse
150 chemin Desmarais

Matricule 2020-80-3166-0-000-0000

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2025

Propriétaire(s)

12954753 CANADA INC.
A/S JOSEPH ZAKHER
4205 RUE JEAN-BRILLANT
MONTREAL QC H3T 1P2

Cadastre(s) et numéro(s) de lot
2803631 PV2

N° compte	Date	N° certificat
2025-013794	2025-08-05	F25-00402

Détail des taxes

Description de la taxe	Référence	Base d'imposition	Valeur imposable	Taux	% taux	Montant
SS - Quote-part MRC des Laurentides	(2023)-220	Évaluation	213 000	0.00053451	100	70,18
GE - Taxe foncière Agglo - Résiduelle	(2024)-A-88	Évaluation	-1 258 800	.0014377	100	-1 115,62
GE - Taxe foncière Agglo - Résiduelle	(2024)-A-88	Évaluation	1 471 800	.0014377	100	1 304,39
GE - Taxe foncière Locale - Résiduelle	(2024)-232	Évaluation	-1 258 800	.00379455	100	-2 944,47
GE - Taxe foncière Locale - Résiduelle	(2024)-232	Évaluation	1 471 800	.00379455	100	3 442,70
BS - Usine eau potable MTT	2009-112	Évaluation	1 471 800	0.0000806	100	73,13

G: Taxe foncière pouvant être acquittée en plusieurs versements, selon la loi
R: Taxe autre que foncière ou compensation pouvant être acquittée, selon un règlement local, en plusieurs versements
U: Taxe ou compensation ne pouvant être payée en plusieurs versements
E: Taxe imposable s'appliquant à tous les immeubles imposables de la municipalité
S: Taxe s'appliquant aux immeubles d'un secteur de la municipalité
B: Taxe s'appliquant aux bénéfices des travaux pour lesquels elle est imposée

Échéance(s) et paiement(s)

N° référence pour paiement
2020-80-3166-0-000-0000

Échéance(s)
1) 2025-09-05 207,60 $
2) 2025-11-05 207,57 $
3) 2026-01-05 207,57 $
4) 2026-03-05 207,57 $

Après échéance(s)
Taux d'intérêt annuel **7%**

Taxes courantes **830,31**

Total à payer **830,31 $**

Message(s)

PAIEMENT EN LIGNE
- Via votre institution bancaire. Le numéro de référence correspond à votre matricule. Sélectionnez "Ville de Mont-Tremblant- Taxes" comme bénéficiaire.

-Via la plaforme Transphere en vous rendant à villedemont-tremblant.qc.ca/taxes-en-ligne (NOUVEAU)

CHANGEMENT D'ADRESSE
Pour effectuer un changement d'adresse, veuillez remplir le formulaire de changement d'adresse sur notre site Internet à : villedemont-tremblant.qc.ca/changement-adresse.

Ville de Mont-Tremblant
12954753 CANADA INC.
150 chemin Desmarais
4

N° référence pour paiement **2020-80-3166-0-000-0000**

SIPC SIPC 10926 (ONTARIO)
SIPC 659
N° compte: 2025-013794
Échéance 2026-03-05

Taxes courantes 207,57
Total à payer **207,57 $**

Ville de Mont-Tremblant
12954753 CANADA INC.
150 chemin Desmarais
1

N° référence pour paiement **2020-80-3166-0-000-0000**

SIPC SIPC 10926 (ONTARIO)
SIPC 659
N° compte: 2025-013794
Échéance 2025-09-05

Taxes courantes 207,60
Total à payer **207,60 $**

Ville de Mont-Tremblant
12954753 CANADA INC.
150 chemin Desmarais
2

N° référence pour paiement **2020-80-3166-0-000-0000**

SIPC SIPC 10926 (ONTARIO)
SIPC 659
N° compte: 2025-013794
Échéance 2025-11-05

Taxes courantes 207,57
Total à payer **207,57 $**

Ville de Mont-Tremblant
12954753 CANADA INC.
150 chemin Desmarais
3

N° référence pour paiement **2020-80-3166-0-000-0000**

SIPC SIPC 10926 (ONTARIO)
SIPC 659
N° compte: 2025-013794
Échéance 2026-01-05

Taxes courantes 207,57
Total à payer **207,57 $**

VEUILLEZ JOINDRE LE COUPON AVEC VOTRE PAIEMENT

AR780
MRC DES LAURENTIDES
1255, CHEMIN DES LACS
MONT-BLANC, QUEBEC
J0T 2G0 819-425-5555

Municipalité : **Mont-Tremblant**
Rôle triennal : **2023/2024/2025**
Certificat No : **F25-00402**
Date d'émission : **2025-07-10**
Date d'entrée en vigueur : **2025-05-21**
Permis No : **2021-1154** Inscript. No :

Certificat de l'évaluateur et avis de modification du rôle d'évaluation foncière

CECI N'EST PAS UNE FACTURE

12954753 CANADA INC.
4205, RUE JEAN-BRILLANT
MONTREAL, QUEBEC H3T 1P2

Raison(s) de la modification — *Renseignement modifié*

Ajout d'un bâtiment inachevé deux ans après le début de sa construction
Loi sur la fiscalité municipale Art. 174 Par. 7

Inclut 2023-023; 2024-1100

1. Identification de l'unité d'évaluation	Renseignements avant la modification	Renseignements après la modification
Adresse :	CHEMIN DESMARAIS	150 CHEMIN DESMARAIS
Numéro(s) de lot :	2803631	2803631
Numéro matricule :	2020-80-3166	2020-80-3166
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)	Immeuble résidentiel en construction
Dossier no. :	226450	226450
Numéro d'unité de voisinage :	1702	1702
2. Propriétaire		
Nom :	12954753 CANADA INC.	12954753 CANADA INC.
Adresse :	4205, RUE JEAN-BRILLANT MONTREAL, QUEBEC H3T 1P2	4205, RUE JEAN-BRILLANT MONTREAL, QUEBEC H3T 1P2
Date d'inscription au rôle :	2021-06-09	2021-06-09
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Personne morale	Personne morale
Condition particulière d'inscription :	Propriétaire du terrain	Propriétaire du terrain
3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation		
Caractéristiques du terrain		
Mesure frontale :	71.31 m	71.31 m
Superficie :	4 771.80 m²	4 771.80 m²
Caractéristiques du bâtiment principal		
Nombre d'étages :		1
Année de construction :		2025
Lien physique :		Détaché
Genre de construction :		A étages entiers
4. Valeurs au rôle d'évaluation		
Date de référence au marché :	2021-07-01	2021-07-01
Valeur du terrain :	1 258 800 $	1 258 800 $
Valeur du bâtiment :		213 000 $
Valeur de l'immeuble :	1 258 800 $	1 471 800 $
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	601 200 $	601 200 $
5. Répartition fiscale		
Secteur aux fins de taxation		
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :	Résiduelle	Résiduelle
Valeur imposable de l'immeuble :	1 258 800 $	1 471 800 $
Valeur non imposable de l'immeuble :	0 $	0 $

Pour demander une révision

Montant à payer seulement si vous demandez une révision quant à cette modification d'ici la date limite indiquée plus bas et dans le cas où la loi le permet. *

Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
Voir verso	**355.00 $**	**416-2024**

Adresse de l'endroit déterminé
VILLE DE MONT-TREMBLANT
1145, RUE DE SAINT-JOVITE
MONT-TREMBLANT (QUÉBEC) J8E 1V1
819-425-8614

* voir procédure au verso

[redacted] CAROLINE TESSIER, É.A. 780

Signature de l'évaluateur

Date d'expédition :

Renseignements relatifs à votre droit de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière

La Loi sur la fiscalité municipale (articles 124 à 138.4) prévoit une révision administrative relative à toute inscription figurant au rôle d'évaluation foncière lorsqu'une demande de révision a été déposée. Cette révision est prévue, afin que des erreurs ou des omissions qui auraient échappé à l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation concerné, puissent être corrigées.

L'évaluateur saisi d'une demande de révision recevable (voir à ce sujet la section « Procédure à suivre ») doit vérifier le bien-fondé de la contestation. Selon la nature et la précision des motifs invoqués dans cette demande, l'évaluateur peut procéder à la révision par les moyens qu'il juge appropriés. Lors de cet exercice, il peut notamment:

1. Vérifier les différents paramètres de calcul qui ont mené à l'établissement de la valeur;
2. Rencontrer le demandeur ou visiter l'immeuble concerné.

Personne pouvant formuler une demande de révision

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à une unité d'évaluation dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à ce sujet auprès de: VILLE DE MONT-TREMBLANT

Une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité locale ou à la commission scolaire qui utilise le rôle d'évaluation foncière est réputée avoir l'intérêt requis pour formuler une telle demande.

Droit au dépôt d'une demande de révision et délai à respecter

- À la première année d'application du rôle d'évaluation, vous pouvez contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relative à l'unité d'évaluation visée par le présent avis, en déposant une demande de révision.
- Pour être recevable, une demande de révision doit être déposée avant le 1er mai de la première année d'application du rôle. Par contre, si le présent avis vous a été expédié après le dernier jour de février de cette même année, vous pouvez déposer votre demande dans les 60 jours suivant cette expédition (120 jours s'il s'agit d'une unité évaluée à 3 000 000 $ ou plus et que le rôle déposé n'est pas diffusé, depuis une date comprise dans les 60 jours qui suivent son dépôt, sur le site Internet de la municipalité).
- Vous pouvez également, ainsi que toute autre personne qui a un intérêt à le faire, déposer une demande de révision lorsque l'évaluateur n'a pas modifié le rôle alors qu'un évènement l'oblige à le faire en vertu de la Loi. Auquel cas, la demande de révision doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'évènement justifiant la modification.

Procédure à suivre

Pour demander une révision, vous devez:

1. Remplir la formule intitulée « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière » que vous pouvez vous procurer à l'endroit mentionné sur l'avis d'évaluation;
2. Remettre la formule dûment remplie à l'endroit mentionné sur l'avis d'évaluation ou l'y envoyer par poste recommandée, et ce, avant la date limite;
3. Joindre à la formule la somme apparaissant à l'avis d'évaluation, le cas échéant.

Autres renseignements pertinents

10 OCT. 2025

- Le personnel en fonction à l'endroit où doit être déposée une demande de révision a le devoir de vous prêter assistance, si vous le demandez, pour remplir la formule.
- L'évaluateur est tenu de vérifier le bien-fondé de toute demande de révision soumise et d'adresser une réponse écrite au demandeur. L'évaluateur peut proposer une ou des modifications qu'il apporterait au rôle, auquel cas vous disposez de 30 jours suivant l'expédition de la réponse pour l'accepter. Il peut cependant indiquer qu'il n'a aucune modification à proposer.
- L'évaluateur est tenu de répondre à la demande de révision avant le 1er septembre suivant l'entrée en vigueur du rôle. Cette échéance peut toutefois être reportée jusqu'au 1er avril suivant, il est donc préférable de s'informer auprès de: VILLE DE MONT-TREMBLANT pour s'assurer du délai applicable.
- Toute personne qui a fait une demande de révision et qui n'a pas conclu d'entente avec l'évaluateur peut exercer un recours, ayant le même objet que la demande de révision, devant la Section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec.

Définitions

Rôle d'évaluation foncière: document public qui regroupe des renseignements prescrits par la loi sur chacun des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité.

Unité d'évaluation: plus grand ensemble possible d'immeubles qui: appartiennent à un même propriétaire ou à un même groupe de propriétaires par indivis; sont contigus ou le seraient s'ils n'étaient pas séparés par un cours d'eau, une voie de communication ou un réseau d'utilité publique; sont utilisés à une même fin prédominante; et qui ne peuvent normalement et à court terme être cédés que globalement et non par parties.

Date de référence au marché: date à laquelle les conditions du marché immobilier ont été considérées pour établir les valeurs inscrites au rôle relativement à l'unité d'évaluation.

Proportion médiane: indicateur statistique utilisé pour exprimer, en pourcentage, la proportion dans laquelle les valeurs inscrites à un rôle d'évaluation foncière représentent la valeur réelle des immeubles d'une municipalité, à une date donnée.

Facteur comparatif: facteur utilisé pour ramener une valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière à la valeur uniformisée. Il est l'inverse de la proportion médiane.

Valeur uniformisée: valeur représentant la valeur réelle d'une unité d'évaluation, soit son prix de vente le plus probable, à une date donnée. Elle résulte de la multiplication de la valeur de l'immeuble inscrite au rôle d'évaluation par le facteur comparatif de ce rôle (valeur de l'immeuble x facteur comparatif).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CLASSES

Les unités d'évaluation peuvent être imposées selon un pourcentage des taux à utiliser qui correspond, dans le tableau qui suit, à la classe dans laquelle se situe le pourcentage que représente la valeur "non résidentielle" par rapport à la valeur totale de l'unité.

Tableau des classes d'immeubles non résidentiels

Classe	% de valeur non résidentielle/valeur totale	% du taux n.r.	% autre taux
1A	Moins de 0,1%	0,1%	99,9%
1B	0,1% ou plus et moins de 1%	0,5%	99,5%
1C	1% ou plus et moins de 2%	1%	99%
2	2% ou plus et moins de 4%	3%	97%
3	4% ou plus et moins de 8%	6%	94%
4	8% ou plus et moins de 15%	12%	88%
5	15% ou plus et moins de 30%	22%	78%
6	30% ou plus et moins de 40%	40%	60%
7	40% ou plus et moins de 70%	60%	40%
8	70% ou plus et moins de 85%	85%	15%
9	85% ou plus et moins de 100%	100%	0%
10	100% - unité entièrement non résidentielle	100%	0%
11	Tour de forage en usage avant le 16 juin 1993	100%	0%
12	Centre d'hébergement et de soins de longue durée	60%	60%
13	Tour de forage utilisé (chemin de fer d'intérêt local)	40%	60%

Exemple de détermination de la classe

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Valeur imposable totale de l'unité	500 000 $
Moins : valeur imposable de la partie autre que "non résidentielle"	275 000 $
Valeur imposable "non résidentielle"	225 000 $

Pourcentage de la « valeur non résidentielle/Valeur totale

Valeur imposable "non résidentielle"	/	Valeur imposable totale	=	Pourcentage de la valeur imposable non résidentielle
225 000 $	/	500 000 $	=	45%

Classe selon le pourcentage de la valeur imposable non résidentielle

Au tableau des classes d'immeubles non résidentiels, le pourcentage de 45% de la valeur imposable non résidentielle correspond à la classe 6, puisque ce pourcentage se situe à 30% ou plus et à moins de 50%. Par conséquent, le taux retenu applicable au taux de la taxe non résidentielle est de 40%.

(1) Pour une EAE, il s'agit de la « valeur imposable totale de la partie non agricole »

Les unités d'évaluation peuvent être imposées selon un pourcentage des taux à utiliser qui correspond, dans le tableau qui suit, à la classe dans laquelle se situe le pourcentage que représente la superficie principalement utilisée ou destinée à des fins de "production industrielle" par rapport à la superficie totale non résidentielle de l'unité.

Tableau des classes d'immeubles industriels

Classe	% de superficie ind. / superficie non résidentielle	% du taux ind.	% du taux n.r.
1	Moins de 25%	0%	100%
2	25% ou plus et moins de 75%	50%	50%
3	75% ou plus	100%	0%
4	1 seul occupant	100%	0%

Exemple de détermination de la classe

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie totale à usage non résidentiel	500 m.c
Superficie des locaux destinés à des fins de "production industrielle"	300 m.c

Pourcentage de superficie industrielle: 300 m.c. / 500 m.c = 60%

Classe selon le pourcentage à usage industriel

Au tableau des classes d'immeubles industriels, le pourcentage de 60% à usage industriel correspond à la classe 2 puisque ce pourcentage se situe à 25% ou plus et à moins de 75%

PURAVIDA
TREMBLANT



Registraire des entreprises Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2026-01-21 09:20:23

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1176579473
Nom	PURA VIDA Tremblant Inc.

Adresse du domicile

Adresse	4205 rue Jean-Brillant Montréal (Québec) H3T1P2 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de famille	Zakher
Prénom	Joseph

Adresse	4205 rue Jean-Brillant Montréal (Québec) H3T1P2 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2021-05-17
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2021-05-17
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2021-04-23 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-07-10
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-07-10 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2026-11-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9111
Activité	Hôtels et auberges routières
Précisions (facultatives)	-

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7511
Activité	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements
Précisions (facultatives)	-

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 1 à 5

Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail

Non tenue de déclarer cette information

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom de famille	Zakher
Prénom	Joseph
Adresse du domicile	4205 rue Jean-Brillant Montréal (Québec) H3T1P2 Canada
Adresse professionnelle	

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Zakher
Prénom	Joseph
Date du début de la charge	2021-04-23
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	4205 rue Jean-Brillant Montréal (Québec) H3T1P2 Canada
Adresse professionnelle	

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Déclaration relative aux bénéficiaires ultimes

Tous les bénéficiaires ultimes de l'entreprise ont été retracés et identifiés.

Liste des bénéficiaires ultimes

Nom de famille	Zakher
Prénom	Joseph
Autres noms utilisés	
Date du début du statut	2021-04-23
Date de fin du statut	
Situations applicables au bénéficiaire ultime	Plus de 75 % des droits de vote
Adresse du domicile	4205 rue Jean-Brillant Montréal (Québec) H3T1P2 Canada

Adresse professionnelle

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-07-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-11-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-07-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-03-24
Déclaration de mise à jour courante	2021-09-20
Déclaration d'immatriculation	2021-05-17

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2021-09-20

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
PURA VIDA Tremblant Inc.		2021-09-20		En vigueur
12954753 CANADA INC.		2021-05-17	2021-09-20	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
12954753 CANADA		2021-09-20		En vigueur
PURA VIDA™		2021-09-20		En vigueur

Québec
© Gouvernement du Québec

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **Mont-Tremblant**
En vigueur pour les exercices financiers **2026, 2027 et 2028**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	150 CHEMIN DESMARAIS
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	2803631
Numéro matricule :	2020-80-3166-000-0000
Utilisation prédominante :	Immeuble résidentiel en construction
Numéro d'unité de voisinage :	1702

2. Propriétaire(s)

Nom :	12954753 CANADA INC.
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Personne morale
Adresse postale :	4205, RUE JEAN-BRILLANT, MONTREAL H3T 1P2
Date d'inscription au rôle :	2021-06-09

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment	
Mesure frontale :	71.31 m	**Nombre d'étage :**	1
Superficie :	4 771.80 m²	**Année de construction :**	2025
Zonage agricole :	Non zoné	**Aire d'étages :**	308.4 m²
		Genre de construction :	À étages entiers
		Lien physique :	Détaché
		Nombre de logements :	
		Nombre de locaux non résidentiels:	
		Nombre de chambres locatives :	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché :	2024-07-01
Valeur du terrain :	1 254 000 $
Valeur du bâtiment :	655 200 $
Valeur de l'immeuble :	1 909 200 $
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 471 800 $

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle

Valeur imposable	1 909 200 $	**Valeur non-imposable**	0 $

De : Eric Chevrette
À : Joseph Zakher
Objet : RE : TR : Dossier CITQ # 323041 - VILLA VIE
Date : 22 juin 2026 15:19:35
Pièces jointes : Pièce jointe sans titre 00020.png

Bonjour Monsieur Zakher,

Nous vous remercions pour votre réponse.

Vous pourrez alors nous transmettre des photos seulement une fois la construction terminée.

Merci de votre collaboration et bonne fin de journée.

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489
Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : lundi 22 juin 2026 12:30:32 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : Re: Dossier CITQ # 323041 - VILLA VIE

Bonjour Monsieur Chevrette,

Nous avons eu du retard dans la construction. Nous visons une ouverture le 1er décembre pour la saison de ski.

Voulez-vous quand même que je vous envoie des photos de l'avancement ?

Merci et bonne journée,

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant [redacted]
[redacted]

From: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Date: Monday, June 22, 2026 at 12:23 PM
To: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Subject: Dossier CITQ # 323041 - VILLA VIE

Bonjour Monsieur Zakher,

Ce courriel est pour faire un suivi concernant l'avancement des travaux pour la construction de l'établissement.

Comme demandé dans le courriel du 26 janvier dernier, veuillez s'il vous plaît nous faire parvenir des photos récentes (intérieures et extérieures) si les travaux sont terminés afin d'avoir le portrait global de votre établissement.

Merci et bonne journée,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

De : Eric Chevrette
Envoyé : 26 janvier 2026 09:55
À : 'joe@puravidatremblant.com' <joe@puravidatremblant.com>
Objet : RE: Dossier CITQ # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Bonjour,

Suite à la réception de vos photos démontrant que l'établissement est en construction, nous avons pu approuver votre dossier.

Afin d'avoir un portrait global de votre établissement, nous aimerions avoir des photos plus récentes une fois l'achèvement des travaux.

Merci de votre collaboration,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

De : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Envoyé : 26 janvier 2026 09:48
À : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Objet : Dossier CITQ # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 26 janvier 2026

Joseph Zakher
VILLA VIE
4205, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1P2

N/Réf. : Enregistrement nº 323041
Appellation : VILLA VIE
Adresse : 150, chemin Desmarais, Mont-Tremblant

Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique - Trousse de bienvenue

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au « 25 janvier 2027 ».

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui vous sera demandée par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (323041) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Enfin, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'hébergement touristique, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit mettre à jour les renseignements et les documents concernant cet établissement ainsi que ceux relatifs à l'offre d'hébergement et aux activités et autres services qui y sont liés en produisant une déclaration de mise à jour dans les 30 jours suivant la date où survient un changement.

Ces changements devront être signalés via votre compte personnel sur le Portail CITQ. Si vous ne possédez pas déjà de compte sur celui-ci, nous vous transmettrons prochainement un courriel d'invitation et d'instructions.

Pour toute question sur votre dossier, communiquez avec M. Eric Chevrette votre agent d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 244. Il sera heureux de répondre à vos questions.

Vous trouverez également plus d'informations sur vos obligations et sur l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique en consultant les liens suivants :

Revenu Québec – Taxe sur l'hébergement

Hébergement touristique de courte durée

Enfin il existe des programmes intéressants auxquels votre établissement peut adhérer :

- Lueur-Hôtels

Le programme Lueur-Hôtels est offert gratuitement dans le but de former et d'outiller toute personne œuvrant dans le secteur de l'hôtellerie en regard de l'exploitation sexuelle. Le Phare des AffranchiEs a conçu ce programme avec des spécialistes et des partenaires. Il en assure le déploiement au

moyen de modules de formation en ligne, d'une trousse d'outils et d'un accompagnement offert aux organisations participantes.

Pour vous inscrire à Lueur-Hôtels ou pour obtenir davantage d'information, veuillez communiquer avec le Phare des AffranchiEs.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Karine Gendron
Directrice générale

KG/ ec

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;

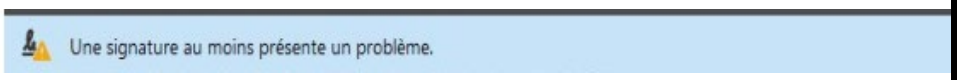

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

Délégataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage

De : Eric Chevrette
À : # documents; Réception Documents
Objet : TR : Dossier CITQ # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d"enregistrement
Date : 26 janvier 2026 16:37:25

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : lundi 26 janvier 2026 16:36:50 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : RE: Dossier CITQ # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Bonjour Monsieur Chevrette,

Merci pour votre rapidité. Je vous enverrais des photos une fois l'immeuble complété.

Bonne fin de journée,

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant [redacted]
[redacted]

From: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sent: January 26, 2026 9:55 AM
To: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Subject: RE: Dossier CITQ # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Bonjour,

Suite à la réception de vos photos démontrant que l'établissement est en construction, nous avons pu approuver votre dossier.

Afin d'avoir un portrait global de votre établissement, nous aimerions avoir des photos plus récentes une fois l'achèvement des travaux.

Merci de votre collaboration,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

De : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Envoyé : 26 janvier 2026 09:48
À : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Objet : Dossier CITQ # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 26 janvier 2026

Joseph Zakher

VILLA VIE

4205, rue Jean-Brillant

Montréal (Québec) H3T 1P2

N/Réf. : Enregistrement nº 323041

Appellation : VILLA VIE

Adresse : 150, chemin Desmarais, Mont-Tremblant

Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique - Trousse de bienvenue

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au « 25 janvier 2027 ».

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui vous sera demandée par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (323041) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Enfin, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'hébergement touristique, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit mettre à jour les renseignements et les documents concernant cet établissement ainsi que ceux relatifs à l'offre d'hébergement et aux activités et autres services qui y sont liés en produisant une déclaration de mise à jour dans les 30 jours suivant la date où survient un changement.

Ces changements devront être signalés via votre compte personnel sur le Portail CITQ. Si vous ne possédez pas déjà de compte sur celui-ci, nous vous transmettrons prochainement un courriel d'invitation et d'instructions.

Pour toute question sur votre dossier, communiquez avec M. Eric Chevrette votre agent d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 244. Il sera heureux de répondre à vos questions.

Vous trouverez également plus d'informations sur vos obligations et sur l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique en consultant les liens suivants :

Revenu Québec – Taxe sur l'hébergement

Hébergement touristique de courte durée

Enfin il existe des programmes intéressants auxquels votre établissement peut adhérer :

- Lueur-Hôtels

Le programme Lueur-Hôtels est offert gratuitement dans le but de former et d'outiller toute personne œuvrant dans le secteur de l'hôtellerie en regard de l'exploitation sexuelle. Le Phare des AffranchiEs a conçu ce programme avec des spécialistes et des partenaires. Il en assure le déploiement au moyen de modules de formation en ligne, d'une trousse d'outils et d'un accompagnement offert aux organisations participantes.

Pour vous inscrire à Lueur-Hôtels ou pour obtenir davantage d'information, veuillez communiquer avec le Phare des AffranchiEs.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Karine Gendron

Directrice générale

KG/ ec

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;

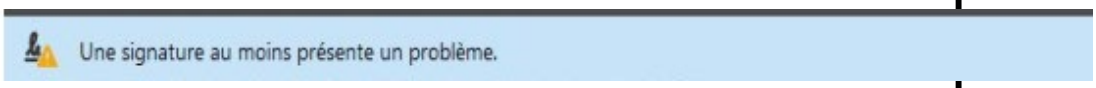

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

Délégataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489

info@citq.qc.ca • www.citq.info

1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

VILLA VIE

150, chemin Desmarais
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1E6

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

323041

NOMBRE D'UNITÉS

12

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2026-01-26** EXPIRE LE : **2027-01-25**

Amélie Dionne, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

T0M6C00019175320260126

De :	Eric Chevrette
À :	# documents; Réception Documents
Objet :	TR : Photos en construction suite 3
Date :	25 janvier 2026 20:16:41

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : dimanche 25 janvier 2026 20:14:04 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : Photos en construction suite 3

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant [redacted]
[redacted]

This content is extracted to AzureBlobStorage






308A


309A

De : Eric Chevrette
À : # documents; Réception Documents
Objet : TR : RE : TR : TR : TR : CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d"enregistrement
Date : 25 janvier 2026 20:16:19

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : dimanche 25 janvier 2026 20:13:44 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : Re: RE : TR : TR : TR : CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Bonjour Monsieur Chevrette,

Je vous envoie les photos de constructions en trois courriels.

Merci et bonne semaine,

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant [redacted]
[redacted]

From: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Date: Friday, January 23, 2026 at 9:28 AM
To: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Subject: RE : TR : TR : TR : CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Bonjour Monsieur Zakher,

Merci pour ces informations.

Prenez note que nous aurons besoin de véritables photos intérieures et extérieures de l'établissement afin que nous puissions vous émettre votre certificat d'enregistrement. Celles-ci ne sont pas destinées à des fins de publication, c'est seulement dans le but de confirmer qu'il s'agit d'une réelle construction et de bien déterminer le genre et catégorie de votre établissement.

Cordialement,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489
Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : vendredi 23 janvier 2026 09:11:46 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : Re: TR : TR : CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Pour ce qui est du genre d'établissement, le permis de construction est pour : auberge de 12 chambres.

Merci,

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant
[redacted]

From: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Date: Friday, January 23, 2026 at 9:01 AM
To: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Subject: Re: TR : TR : CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Bon matin Monsieur Chevrette,

C’est une nouvelle construction. Les travaux sont en cours et nous allons ouvrir cet été.

Je n’ai pas de réelle photo autre que celle en construction.

La raison que nous demandons notre enregistrement de la CITQ est que nous voulons commencer à prendre des réservations.

Merci,



JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant
[redacted]

From: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Date: Friday, January 23, 2026 at 8:55 AM
To: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Subject: TR : TR : CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Bonjour Monsieur Zakher,

Nous confirmons la réception de votre courriel, cependant, les rendus architecturaux ne sont pas acceptés. Veuillez s'il vous plaît nous transmettre de véritables photos intérieures et extérieures de l'établissement afin que nous puissions déterminer le bon genre de votre établissement.

De plus, il semble s'agir d'une nouvelle construction. Est-ce que les travaux sont terminés?

Merci de votre collaboration et bonne journée,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737, poste 244

Télécopieur : 450 679-1489
Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : jeudi 22 janvier 2026 16:00:26 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : Re: CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d'enregistrement

Bonjour Eric,

Tel que discuté, voici une photo d'une suite.

Merci et bonne fin de journée,

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant
[redacted]

From: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Date: Wednesday, January 21, 2026 at 9:25 AM
To: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Subject: CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d'enregistrement

Bonjour,

Après avoir débuté l'analyse de votre demande d'enregistrement REF-76822, nous constatons que l'avis de conformité municipal reçu est non conforme puisque la municipalité a omis de cocher à la section 4 et d'y indiquer si l'usage demandé est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Afin que nous puissions poursuivre l'analyse de votre demande, merci de bien vouloir nous retourner un document conforme en répondant à ce courriel. Le cas échéant, vous devrez demander un avis corrigé à votre municipalité.

Notez que si un avis de conformité municipale complet et conforme n'est pas reçu d'ici 30 jours, la présente demande d'enregistrement sera abandonnée. Le montant déboursé pour les droits d'enregistrement vous sera remboursé et vous pourrez déposer une nouvelle demande une fois que vous aurez obtenu un document conforme de la municipalité.

Merci de votre collaboration,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489
Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage


DANGER
DANGER


NOVACEL
The Novacel Solution for LASER Fiber & CO2
2





De :	Eric Chevrette
À :	# documents; Réception Documents
Objet :	TR : Photos en construction suite 2
Date :	25 janvier 2026 20:15:28

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : dimanche 25 janvier 2026 20:13:55 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : Photos en construction suite 2



JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant [redacted]
[redacted]

This content is extracted to AzureBlobStorage




BRUTE
FLOORING
CAM MEC


309C
Alumil

De : Eric Chevrette
À : # documents; Réception Documents
Objet : TR : TR : TR : CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d"enregistrement
Date : 23 janvier 2026 09:12:32

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : vendredi 23 janvier 2026 09:11:46 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : Re: TR : TR : CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Pour ce qui est du genre d'établissement, le permis de construction est pour : auberge de 12 chambres.

Merci,

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant [redacted]
[redacted]

From: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Date: Friday, January 23, 2026 at 9:01 AM
To: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Subject: Re: TR : TR : CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Bon matin Monsieur Chevrette,

C'est une nouvelle construction. Les travaux sont en cours et nous allons ouvrir cet été.

Je n'ai pas de réelle photo autre que celle en construction.

La raison que nous demandons notre enregistrement de la CITQ est que nous voulons commencer à prendre des réservations.

Merci,

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant 514-963-

4878

From: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Date: Friday, January 23, 2026 at 8:55 AM
To: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Subject: TR : TR : CITQ Dossier # REF-76822 - VILLA VIE - Demande d'enregistrement

Bonjour Monsieur Zakher,

Nous confirmons la réception de votre courriel, cependant, les rendus architecturaux ne sont pas acceptés. Veuillez s'il vous plaît nous transmettre de véritables photos intérieures et extérieures de l'établissement afin que nous puissions déterminer le bon genre de votre établissement.

De plus, il semble s'agir d'une nouvelle construction. Est-ce que les travaux sont terminés?

Merci de votre collaboration et bonne journée,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489
Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : jeudi 22 janvier 2026 16:00:26 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : Re: CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d'enregistrement

Bonjour Eric,

Tel que discuté, voici une photo d'une suite.

Merci et bonne fin de journée,

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant [redacted]
[redacted]

From: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Date: Wednesday, January 21, 2026 at 9:25 AM
To: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Subject: CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d'enregistrement

Bonjour,

Après avoir débuté l'analyse de votre demande d'enregistrement REF-76822, nous constatons que l'avis de conformité municipal reçu est non conforme puisque la municipalité a omis de cocher à la section 4 et d'y indiquer si l'usage demandé est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Afin que nous puissions poursuivre l'analyse de votre demande, merci de bien vouloir nous retourner un document conforme en répondant à ce courriel. Le cas échéant, vous devrez demander un avis corrigé à votre municipalité.

Notez que si un avis de conformité municipale complet et conforme n'est pas reçu d'ici 30 jours, la présente demande d'enregistrement sera abandonnée. Le montant déboursé pour les droits d'enregistrement vous sera remboursé et vous pourrez déposer une nouvelle demande une fois que vous aurez obtenu un document conforme de la municipalité.

Merci de votre collaboration,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489
Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage

De :	Eric Chevrette
À :	# documents; Réception Documents
Objet :	TR : CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d"enregistrement
Date :	22 janvier 2026 18:06:57
Pièces jointes :	Capture d'écran 2026-01-22 155556.png

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : jeudi 22 janvier 2026 16:00:26 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : Re: CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d'enregistrement

Bonjour Eric,

Tel que discuté, voici une photo d'une suite.

Merci et bonne fin de journée,

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant [redacted]
[redacted]

From: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Date: Wednesday, January 21, 2026 at 9:25 AM
To: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Subject: CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d'enregistrement

Bonjour,

Après avoir débuté l'analyse de votre demande d'enregistrement REF-76822, nous constatons que l'avis de conformité municipal reçu est non conforme puisque la municipalité a omis de cocher à la section 4 et d'y indiquer si l'usage demandé est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Afin que nous puissions poursuivre l'analyse de votre demande, merci de bien vouloir nous retourner un document conforme en répondant à ce courriel. Le cas échéant, vous devrez demander un avis corrigé à votre municipalité.

Notez que si un avis de conformité municipale complet et conforme n'est pas reçu d'ici 30 jours, la présente demande d'enregistrement sera abandonnée. Le montant déboursé pour les droits d'enregistrement vous sera remboursé et vous pourrez déposer une nouvelle demande une fois que vous aurez obtenu un document conforme de la municipalité.

Merci de votre collaboration,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489
Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage



De :	Eric Chevrette
À :	# documents; Réception Documents
Objet :	TR : CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d"enregistrement
Date :	21 janvier 2026 09:42:24
Pièces jointes :	AvisCITQ_20260119_150Desmarais.pdf

De : Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Envoyé : mercredi 21 janvier 2026 09:40:56 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Sujet : Re: CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d'enregistrement

Bonjour Eric,

Désolé, je crois que j'ai uploader le mauvais document. Voici ce que la ville m'avait envoyé.

Merci et bonne journée,

JOE ZAKHER
Chemin Desmarais, Mont-Tremblant [redacted]
[redacted]

From: Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Date: Wednesday, January 21, 2026 at 9:25 AM
To: Joseph Zakher <joe@puravidatremblant.com>
Subject: CITQ Dossier # REF-76822 - PURA VIDA TREMBLANT INC. - Demande d'enregistrement

Bonjour,

Après avoir débuté l'analyse de votre demande d'enregistrement REF-76822, nous constatons que l'avis de conformité municipal reçu est non conforme puisque la municipalité a omis de cocher à la section 4 et d'y indiquer si l'usage demandé est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Afin que nous puissions poursuivre l'analyse de votre demande, merci de bien vouloir nous retourner un document conforme en répondant à ce courriel. Le cas échéant, vous devrez demander un avis corrigé à votre municipalité.

Notez que si un avis de conformité municipale complet et conforme n'est pas reçu d'ici 30 jours, la présente demande d'enregistrement sera abandonnée. Le montant déboursé pour les droits d'enregistrement vous sera remboursé et vous pourrez déposer une nouvelle demande une fois que vous aurez obtenu un document conforme de la municipalité.

Merci de votre collaboration,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489
Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage

Avis de conformité
Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui doit enregistrer un nouvel établissement d'hébergement touristique en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique. Il doit être joint à la demande d'enregistrement. Il certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Un nouvel avis de conformité doit également être fourni lorsqu'il y a changement d'exploitant ou lors d'un changement du type ou du nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Les Sections 1, 2 et 3, de même que l'Annexe, le cas échéant, doivent être remplies par la personne qui entend exploiter l'établissement ou son représentant. L'information présentée ne doit concerner que la portion « établissement d'hébergement touristique » du projet.

La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou MRC) où l'établissement sera exploité.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : PURA VIDA Tremblant Inc.

Nom et prénom du représentant (si différent) : Joseph Zakher

Téléphone (jour) : 514-963-4878 Courriel : joe@puravidatremblant.com

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) : PURA VIDA Tremblant Inc.

Numéro : 150 Rue : chemin Desmarais App :

Municipalité : Mont-Tremblant Code postal :

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

☒ **Établissements d'hébergement touristique général**	☐ **Établissements d'hébergement touristique jeunesse**	☐ **Établissements de résidence principale**
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Location en chalet, maison ou appartement		
Nombre de chalets : _____	Nombre de maisons : _____	Nombre d'appartement ou condos : _____
Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : _____

Location à la chambre	
Nombre de chambres : _____	Nombre de suites : 12

Location au lit
Nombre de lits en dortoir : _____

Autres		
Nombre de camps : _____	Nombre de sites pour camper : _____	Nombre de prêts-à-camper : _____

TOTAL 12

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)? ☒ Oui ☐ Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : 12 chambres

Numéro et nom du règlement de référence : #2009-102, Règlement de Zonage

Groupe/classe d'usage : C8 - Commerce d'hébergement - Auberge

Autorité compétente : Marc Blaquière, Inspecteur des bâtiments
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : 819-425-8614 Courriel : mblaquiere@villedemont-tremblant.qc.ca

Sceau de la municipalité *(facultatif)*

Signature : [redacted] Date : 19 janvier 2026

Annexe – Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique

Localisation des différentes unités (maisons, appartements, chalets)

Nom ou numéro de l'unité d'hébergement	Nombre de chambres	Capacité maximale

Joindre une autre page en cas de manque d'espace.

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

À qui s'adresse ce formulaire ?

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique afin d'y effectuer de la location touristique pour des périodes n'excédant pas 31 jours consécutifs. La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou municipalité régionale de comté) qui vous le retournera ensuite.

Quand utiliser ce formulaire ?

En vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, un document émanant d'une autorité compétente et démontrant que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique ne contrevient pas à la réglementation municipale relative aux usages doit obligatoirement accompagner les demandes :

- d'enregistrement d'un nouvel établissement d'hébergement touristique ;
- d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel il y a un changement d'exploitant ;
- de mise à jour concernant le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Dois-je obligatoirement utiliser ce formulaire ?

Non, cet avis est fourni à titre d'exemple par le ministère du Tourisme. La municipalité pourrait vous remettre un autre document équivalent.

Toutefois, la CITQ vous recommande fortement d'utiliser le gabarit qui vous est fourni par le ministère du Tourisme.

Toute l'information requise par la CITQ afin de confirmer que l'usage projeté de votre établissement est conforme à la réglementation municipale se retrouve sur ce modèle et son utilisation permet d'éviter de voir votre demande d'enregistrement abandonnée ou refusée en raison d'un document non accepté.

Pour vous assurer que votre demande d'enregistrement puisse être traitée, vous devez également vous assurer que vous ayez au préalable reçu l'avis de conformité **rempli correctement et signé** par la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel se trouve l'établissement visé par la demande.

Comment remplir l'avis de conformité ?

1 - Renseignements sur le demandeur

Indiquez à cette section les coordonnées de l'exploitant projeté de l'établissement.

L'exploitant peut être propriétaire ou locataire de l'établissement. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale (compagnie). S'il y a plusieurs propriétaires ou locataires, indiquez-les tous.

2 - Renseignements sur l'établissement

Indiquez à cette section les coordonnées de l'établissement.

- Indiquez, le cas échéant, l'appellation que vous comptez utiliser pour votre établissement ;
- Indiquez l'adresse principale de l'établissement ;
- Si votre établissement est composé d'une seule unité de type maison, appartement ou chalet, ou encore d'une ou plusieurs unités d'un autre type (chambres, lits en dortoir, etc.) cochez la case NON;
- Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, cochez la case OUI puis complétez **l'Annexe A.**

3 – Usage demandé

Cochez à cette section la catégorie de l'établissement qui sera exploité et pour lequel vous souhaitez déposer une demande d'enregistrement.

Assurez-vous de bien lire les définitions des catégories. Vous ne pouvez en choisir qu'une seule.

Pour les catégories **Établissements d'hébergement touristique jeunesse** et **Établissement de résidence principale**, avant de cocher cette case, assurez-vous que votre établissement répond à tous les éléments de la définition. Dans le cas contraire, vous devez choisir la catégorie **Établissement d'hébergement touristique général**.

Exemples d'Établissement d'hébergement touristique général : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme, résidence secondaire, logement accessoire ou

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

d'appoint, auberge de jeunesse dont moins de 30% des unités sont des lits en dortoir[1], etc.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Indiquez dans ce tableau le nombre d'unités de chaque type dont sera composé votre établissement et en fonction de l'offre d'hébergement prévue. Fiez-vous à la façon dont vous prévoyez prendre les réservations de locations afin de le compléter.

Par exemple :

- Si vous prévoyez louer un ou plusieurs chalets, indiquez l'information dans la case correspondante de la section « Location en chalet, maison ou appartement ». Puisque le chalet sera loué en entier, c'est celui-ci qui correspond à l'unité d'hébergement;
- Si vous prévoyez faire la location d'une ou plusieurs chambres (au moyen de réservations distinctes), indiquez leur nombre à la case correspondante de la section « Location à la chambre ».

Si aucune unité d'un type n'est prévue, indiquez 0 ou laissez la case vide.

Indiquez le nombre total d'unités d'hébergement demandées dans la case prévue à cet effet.

Un établissement de résidence principale ne doit avoir qu'une seule unité d'hébergement.

4 – Section réservée à la municipalité

Cette section doit être complétée et signée par un employé autorisé de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé votre établissement.

L'employé municipal y indiquera si l'usage demandé à la section 3 pour l'établissement dont l'adresse est indiquée à la section 2 (et, le cas échéant, à l'Annexe A) est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Il y indiquera également les informations suivantes :

- le nombre maximal d'unités d'hébergement prévu à la réglementation et autorisées à être exploitées à cet emplacement;
- le nom et le numéro du règlement sur lequel est fondée leur réponse ou leur décision ;
- le nom, les coordonnées et la fonction de l'employé municipal qui remplit et signe cette section de l'avis de conformité ;
- La municipalité retournera l'avis à l'exploitant (demandeur) une fois la section 4 complétée et signée.

Annexe A

Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, vous devez complétez l'Annexe A.

- Indiquez l'adresse et, le cas échéant, le nom de chaque unité ;
- Indiquez pour chaque unité le nombre de chambres de la résidence et sa capacité d'accueil maximale;
- Utilisez une ligne par unité.

Instructions – Avis de conformité municipal

1. Complétez les sections 1 à 3 du formulaire et au besoin l'Annexe A. Le document peut être rempli directement à l'écran avant d'être enregistré ou imprimé ;
2. Transmettez l'avis au département d'urbanisme de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté de votre établissement ;
3. Une fois qu'un employé municipal autorisé aura rempli et signé* la section 4 de l'avis, il vous le retournera ;
4. Joignez l'avis signé ainsi que les autres documents requis à votre formulaire de demande d'enregistrement**. Ce formulaire doit être rempli en ligne sur le site Internet de la CITQ ; https://citq.qc.ca/fr/demande_enregistrement.php

*Si la municipalité vous a indiqué que l'usage demandé pour l'établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, vous ne pouvez pas présenter de demande d'enregistrement.

**Si l'avis de conformité est requis dans le cadre d'une mise à jour du type ou du nombre d'unités d'hébergement d'un établissement existant, il est possible que vous deviez plutôt à transmettre l'avis à un agent de la CITQ ou via votre compte sur le Portail CITQ.

[1] Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.

De :	Form Queue
À :	joe@puravidatremblant.com
Objet :	CITQ Demande d"enregistrement
Date :	20 janvier 2026 20:25:25
Pièces jointes :	REF-76822 - Demande enregistrement.pdf

Bonjour,

Nous vous confirmons que votre demande d'enregistrement, dont une copie est jointe à ce courriel, a été transmise avec succès. Votre numéro de référence est **REF-76822**. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas de votre numéro d'enregistrement.

Un agent d'administration communiquera avec vous dès que possible afin de donner suite à votre demande.

L'équipe de l'administration
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737
Sans frais : 1 866 499-0550
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



This content is extracted to AzureBlobStorage

Demande d'enregistrement

1	Coordonnées de l'établissement
2	Catégorie/Unités d'hébergement
3	Coordonnées de l'exploitant/représentant
4	Joindre vos documents
5	Accessibilité universelle
6	Expériences et clientèles
7	Tarifs et modes de paiement
8	Commodités
9	Services
10	Activités sur place
11	Déclaration et signature

Étape 1 - Coordonnées de l'établissement

Adresse principale de l'établissement
(Ces renseignements seront diffusés au public)

Nom de l'établissement (appellation)
PURA VIDA TREMBLANT INC.

No civique	Odonyme
150	Chemin Desmarais

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Code postal	Municipalité	Arrondissement
J8E1E6	Mont-Tremblant	

Province Québec

Téléphones et courriel de l'établissement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Téléphone principal (pour réservation)	Téléphone secondaire
[redacted]	

Téléphone sans frais

Courriel de l'établissement joe@puravidatremblant.com

Multimédia
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Blogue français	
Adresse anglaise identique	☒
Blogue anglais	
Facebook français	
Adresse anglaise identique	☒
Facebook anglais	
Instagram français	
Adresse anglaise identique	☒
Instagram anglais	
Site Internet français	
Adresse anglaise identique	☒
Site Internet anglais	
Twitter / X français	
Adresse anglaise identique	☒
Twitter / X anglais	

Étape 2 – Catégorie/Unités d'hébergement

Catégorie de l'établissement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Catégorie	Établissements d'hébergement touristique général
Genre de l'établissement	Établissements hôteliers

Types et nombre d'unités d'hébergement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Total des unités

Nombre de chambres	0
Nombre de suites	12
Nombre d'appartements	0
Nombre de lits en dortoir	0
Capacité totale de l'établissement (Nombre de personnes)	12

Description physique de l'établissement
Cette brève description sera utilisée à des fins administratives et ne sera pas jamais diffusée sur des outils informationnels ou promotionnels.

Auberge de luxe

Divers

Est-ce que l'établissement offert en location est votre résidence principale ?	Non
Est-ce que votre établissement offert en location est située dans un immeuble en copropriété divisée ?	Non

Période d'exploitation

Indicateur de saisonnalité	Annuelle
Début période 1 (jour)	
Début période 1 (mois)	
Fin période 1 (jour)	
Fin période 1 (mois)	
Y a-t-il 2 périodes d'exploitation?	Non
Début période 2 (jour)	
Début période 2 (mois)	
Fin période 2 (jour)	
Fin période 2 (mois)	

Étape 3 – Coordonnées de l'exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de l'exploitant
PURA VIDA TREMBLANT INC.

Type de détention
Propriétaire

Type d'entité
Personne morale (une entreprise)

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ le cas échéant)
1176579473

Adresse de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Numéro civique
4205

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Odonyme
Rue Jean-Brillant

Municipalité
Montréal

Code postal
H3T1P2

Province
Québec

Pays
Canada

Téléphones et courriel de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Téléphone principal
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
joe@puravidatremblant.com

Divers

Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'enregistrement en son nom ?
Non

Représentant

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Prénom	Nom
Joseph	Zakher
Genre	**Fonction**
Homme	Président

Adresse du représentant

Numéro civique	Subdivision (Appartement, bureau ou local)
4205	
Odonyme	
Rue Jean-Brillant	
Municipalité	**Casier postal**
Montréal	
Code postal	**Détails de l'adresse**
H3T1P2	
Province	**Pays**
Québec	Canada

Téléphones et courriel

Téléphone principal	Téléphone secondaire
[redacted]	
Courriel	
joe@puravidatremblant.com	

Communication

Langue de correspondance	Français
Adresse de correspondance	Identique à l'adresse de l'exploitant

Étape 4 – Joindre vos documents

Documents joints à votre demande

Vous avez téléversé un ou des fichiers pour chacun des documents suivants:

Avis de conformité municipal	☒	Titre de propriété, compte de taxes municipales ou scolaire	☒
Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ par événement	☒	Autorisation du syndicat des copropriétaires ou déclaration de copropriété	☐
Photo intérieure	☒	Autorisation du propriétaire	☐
Photo extérieure	☒		

Étape 5 – Accessibilité universelle

Accessibilité universelle

Votre établissement a-t-il été certifié par Kéroul pour l'accès aux personnes handicapées ?	**Non**	☒	**Oui** ☐
Si non, est-ce que votre établissement est, selon vous :			
Accessible			

Étape 6 – Expériences et clientèles

Expérience (maximum de 5) (Ces renseignements peuvent être diffusés)

À la campagne	☐
À la ferme	☐
À la montagne	☒
Affaires	☐
Auberge	☐
Autochtone	☐
Bord de l'eau	☐
Boutique-hôtel	☒
Centre-ville	☐
Design	☐
En forêt	☒
Familial	☒
Historique	☐
Insolite	☐
Ressourcement	☒
Retraités	☐
Rustique	☐

Clientèle (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Groupes	☒
Personnes seules	☒
LBGTQ+	☐
Aînés	☐
Enfants / Adolescents	☐
Familles	☒
Personnes avec une déficience	☐

Étape 7 – Tarifs et modes de paiement

Tarification (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Prix maximal estimé de l'unité la plus chère	2000,00 $
Prix maximal estimé de l'unité la moins chère	800,00 $

Modes de paiements acceptés (Ces renseignements peuvent être diffusés)

American Express	☒
Carte de débit	☐
Discover	☐
JCB	☐
MasterCard	☒
Visa	☒
Paypal	☒
Transfert bancaire électronique	☒
Google Pay	☐
Apple Pay	☐

Étape 8 - Commodités

Cuisine (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Cuisine	☒
Cuisinette	☐
Essentiels de cuisine (huile, sel et poivre, etc.).	☒
Vaisselle et couverts	☒
Réfrigérateur	☒
Petit réfrigérateur	☐
Four grille-pain	☒
Cuisinière	☐
Micro-ondes	☒
Lave-vaisselle	☒
Cafetière	☒

Chambre (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Literie	☒
Serviettes	☒

Salle de bain et buanderie (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Articles essentiels (shampoing, savon, papier de toilette)	☒
Baignoire	☐
Douche	☒
Eau chaude	☒
Fer à repasser	☒
Laveuse	☒
Salle de bain privée	☒
Salle de bain partagée	☐
Sécheuse	☒
Séchoir à cheveux	☒

Sécurité (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Détecteur de fumée	☒
Détecteur de monoxyde de carbone	☒
Extincteur	☒
Trousse de premiers soins	☒

Extérieur (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Aire de pique-nique	☐
Bain à remous/spa	☒
Barbecue	☒
Cour privée	☐
Mobilier d'extérieur	☒
Terrasse ou balcon privé	☒

Chauffage et climatisation (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Air climatisée	☒
Chauffage	☒
Foyer au bois	☐
Foyer au gaz	☒
Poêle à combustion	☐

Internet et bureau (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Espace de travail	☒
Réseau sans-fil cellulaire (LTE, 3G, 5G)	☒
Téléphone	☐
Wifi gratuit	☒
Wifi avec frais	☐

Famille (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Salle de jeux intérieure	☐
Terrain de jeux pour enfants	☐
Lit de bébé	☒

Autre (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Équipement audiovisuel / audio	☒
Salon commun	☒
Sauna	☒
Télévision	☒

Étape 9 - Services

Accueil (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Arrivée autonome	☐
Boîte à clé sécurisée	☐
Navette aéroportuaire	☐
Réception	☒
Réservation obligatoire	☒
Transport de bagage	☒
Transport en commun	☐

Sur place (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Bloc sanitaire	☐
Boutique	☐
Buanderie	☒
Centre de détente	☒
Consigne	☒
Cuisine commune	☒
Eau potable	☒
Garde d'enfants	☐
Rampe de mise à l'eau	☐
Remise pour bicyclette	☐
Salle communautaire	☐
Station de vidange	☒
Vente de glace	☐
Vente de bois	☐
Vente de propane	☐
Vente d'essence	☐
Vente d'équipements de chasse et pêche	☐

Services — Clientèles d'affaires (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Centre d'affaires	☐
Salle de réception, réunion ou congrès	☐
Salle de spectacle / auditorium	☐

Stationnement (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Stationnement extérieur gratuit	☒
Stationnement extérieur payant	☐
Stationnement intérieur gratuit	☐
Stationnement intérieur payant	☐

Développement durable (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Borne de recharge pour automobiles	☒
Recyclage	☒

Location (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Autos	☐
Canot	☐
Embarcations	☐
Équipement de camping	☐
Fatbike	☐
Kayak	☐
Literie	☐
Motoneige	☐
Pédalo	☐
Planche à neige	☐
Planche à pagaie	☐
Prêt-à-camper	☐
Quad/VTT	☐
Raquettes	☐
Skis	☐
Ski de fond	☐
Vélo	☐
Vélo de montagne	☐

Restauration (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Service de restauration: déjeuner	☒
Service de restauration: dîner	☐
Service de restauration: souper	☐
Dépanneur licencié	☐
Repas à la ferme	☐
Aubergiste	☒
Bar - permis d'alcool	☐

Autre (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Animaux admis SANS FRAIS	☐
Animaux admis AVEC FRAIS	☐

Étape 10 - Activités sur place

Activités culturelles (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Cinéma / film	☐
Tours guidés	☐

Famille (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Animation pour enfants	☐

Sports terrestres (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Golf	☐
Golf miniature	☐
Loisirs organisés	☐
Soccer	☐
Planche à roulettes	☐
Basketball	☐
Galets (Shuffleboard)	☐
Randonnée pédestre	☐
Croquet	☐
Fers	☐
Pétanque	☐
Patins à roues alignées	☐
Hébertisme	☐
Tennis	☐
Volleyball	☐
Vélo	☐
Équitation	☐
Badminton	☐
Baseball	☐
Vélo de montagne	☒
Tir à l'arc	☐

Nature (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Belvédère	☐
Chasse	☐
Croisière / excursion en bateau	☐
Géocaching	☐
Interprétation du milieu	☐
Observation astronomique	☐
Observation de la faune	☐
Observation de la flore	☐
Pêche	☐

Sports nautiques (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Canot	☐
Kayak	☐
Glissade d'eau	☐
Jeux d'eau	☐
Pédalo	☐
Piscine intérieure	☒
Piscine extérieure	☐
Plage	☐
Planche à pagaie	☐
Planche à voile	☐
Plongée sous-marine	☐
Plongée en apnée	☐
Rabaska	☐
Rafting	☐
Surf	☐
Voilier	☐

Étape 11 - Déclaration et signature

Date de début des activités

Date début des activités	2026-07-01
Comment avez-vous entendu parler de la CITQ ?	Exploitant déjà existant

Déclaration - exploitation sexuelle des mineurs

Dans la dernière année, l'établissement a mis en place des mesures afin de sensibiliser les employés, les clients et les visiteurs au caractère criminel de l'exploitation sexuelle des mineurs.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature des mesures mises en place :

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Consentement à la diffusion

Les données relatives à l'établissement fournies dans cette déclaration peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (BonjourQuebec.com).

☒ J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.

☐ J'accepte que tous les renseignements, à l'exception de l'adresse de mon établissement, soient ainsi utilisés à des fins informationnelles. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans BonjourQuebec.com.

☐ Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Signature

☒ Je comprends que le fait de soumettre cette demande constitue une signature électronique de la dite demande. Je confirme être le représentant légal ou autorisé de l'établissement visé par la présente demande d'enregistrement.

☒ Je déclare solennellement que les renseignements fournis sont véridiques et que les documents soumis à l'appui de ma demande sont authentique et n'ont pas été modifiés de quelque façon que ce soit. Je consens à ce que l'information présentée puisse être transmis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté, le cas échéant et à Revenu Québec.

☒ Je comprends qu'en vertu de l'article 28, paragraphe 2 de la Loi sur l'hébergement touristique, commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 $ à 25 000 $, s'il s'agit d'une personne physique, et de 5 000 $ à 50 000 $, dans les autres cas, toute personne qui fait une fausse déclaration dans un document prescrit par la présente loi et ses règlements.

Prénom
Joseph

Nom
Zakher

Date de la demande d'enregistrement	20 janvier 2026

Droits payables aux fins d'enregistrement

Montant payé	156,00 $
Numéro de facturation Stripe	ch_3Srq96P7OPM2iUuN0wifOeKE
Confirmation de paiement	Reçu

2024-2025	-	-	Nom du Projet	Descriptif	Situation	Avis d'admissibilité émis le	Lettre d'intention émise le	Signature Lettre d'offre	Selon IQ, prêt à être annoncé à partir de	Annoncé le	Date de retrait	Date de résiliation	Statut du déboursement	Date du dernier déboursement
-	-	-	**PROJETS POUR 2024-2025 VOLET 2**											
2024-2025	D174079	**Pura Vida Tremblant inc.**	Pura Vida Tremblant phase 1	Construction d,une auberge de luxe	en complétion du montage financier	2024-05-06	2024-07-10	2025-03-19	2025-09-10				-	
2024-2025	D176035	**Pura Vida Tremblant inc.**	Pura Vida Tremblant phase 2	Construction d'une deuxième auberge de luxe	Autorisé	2025-02-25	2025-01-14	2025-03-19	2025-04-11				-	

-	-	**PROJETS POUR 2026 -2027 VOLET 2**	Nom du Projet	Descriptif	Situation	Avis d'admissibilité émis le	Lettre d'intention émise le	Signature Lettre d'offre	Selon IQ, prêt à être annoncé à partir de	Annoncé le	Date de retrait	Date de résiliation	Statut du déboursement	Date du dernier déboursement
2026-2027	D181014	**Pura vida**	Ajout cuisine commerciale et agrandissement	Ajout de cuisine commeciales dans les deux bâtiment pour accueuillir événementiel	Autorisé par le comité de cérdit	2026-07-14	2026-06-30							

											Analyste	Nombre total d'unités d'hébergement de l'établissement	Nombre total de salles de réunion/congrès de l'établissement	S'agit-il d'un projet de construction d'un nouvel établissement d'hébergement?	Nombre d'unités d'hébergement rénovées	Nombre d'unités d'hébergement ajoutées	Nombre de salles de réunion/congrès rénovées
2024-2025	-	-	**Nom du Projet**	**Valeur du Projet**	**Prêt PADAT**	**Date fin projet**	**Commentaires**	**Suivi MTO saisie BD (date)**	**Filière**								
-	-	-	**PROJETS POUR 2024-2025 VOLET 2**														
2024-2025	D174079	**Pura Vida Tremblant inc.**	Pura Vida Tremblant phase 1	[redacted]	5 000 000 $	Laurentides	courriel envoyé 2024-10-29	Lettre d'offre	haut de gamme			12	0	oui	0	12	0
2024-2025	D176035	**Pura Vida Tremblant inc.**	Pura Vida Tremblant phase 2		5 000 000 $	Laurentides	courriel envoyé 2024-10-29	Lettre d'offre	haut de gamme			12	0	oui	0	0	0

											Nombre total d'unités d'hébergement de l'établissement	Nombre total de salles de réunion/congrès de l'établissement	S'agit-il d'un projet de construction d'un nouvel établissement d'hébergement?	Nombre d'unités d'hébergement rénovées	Nombre d'unités d'hébergement ajoutées	Nombre de salles de réunion/congrès rénovées
-	-	**PROJETS POUR 2026 -2027 VOLET 2**	**Nom du Projet**	**Valeur du Projet**	**Prêt PADAT**	**Date fin projet**	**Commentaires**	**Suivi MTO saisie BD (date)**	**Filière**							
2026-2027	D181014	**Pura vida**	Ajout cuisine commerciale et agrandissement	[redacted]	5 000 000 $	Laurentides		Lettre d'intention			24	0	o	0	0	0

2024-2025	-	-	**Nom du Projet**	**Nombre de salles de réunion/congrès construits/ajoutées**	**Le projet comporte-t-il des travaux de rénovation ou de mise à niveau des aires publiques intérieures*? Si OUI, à détailler**	**Le projet comporte-t-il des travaux de rénovation ou de mise à niveau des aires publiques exérieure ? Si OUI, à détailler**	**Repreunariat**	**Prolonge la saison touristique**	**Offre multisaison**	**L'organisation est-elle engagée dans une démarche structurée de développement durable?**
-	-	-	**PROJETS POUR 2024-2025 VOLET 2**							
2024-2025	D174079	**Pura Vida Tremblant inc.**	Pura Vida Tremblant phase 1	0	non	non	oui	non	oui	oui
2024-2025	D176035	**Pura Vida Tremblant inc.**	Pura Vida Tremblant phase 2	0	non	vonstruction	non	non	oui	oui

-	-	**PROJETS POUR 2026 -2027 VOLET 2**	**Nom du Projet**	**Nombre de salles de réunion/congrès construits/ajoutées**	**Le projet comporte-t-il des travaux de rénovation ou de mise à niveau des aires publiques*? Si OUI, à détailler**	**Le projet comporte-t-il des travaux permettant le respect des mesures sanitaires en lien avec la Covid-19?**	**Repreunariat**	**Prolonge la saison touristique**	**Offre multisaison**	**L'organisation est-elle engagée dans une démarche structurée de développement durable?**
2026-2027	D181014	**Pura vida**	Ajout cuisine commerciale et agrandissement	0	Oui terrasse	n	n	n	o	o

Ministère du Tourisme
Québec
Direction des services à la clientèle et de la gestion des programmes

Québec, le 27 mars 2024

Monsieur Joseph Zakher
Président
Pura Vida Tremblant inc.
4205, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1P2

Corr. : 5127

Monsieur le Président,

Le 8 août 2023, le ministère du Tourisme (MTO) annonçait la 3e période de dépôt des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), laquelle s'est déroulée du 27 septembre au 25 octobre 2023.

Nous avons pris connaissance de la demande d'aide financière transmise par votre organisation. Malgré l'intérêt que peut représenter votre projet, nous avons le regret de vous informer que nous ne pourrons y répondre favorablement compte tenu des disponibilités financières limitées et du nombre important de demandes reçues.

Néanmoins, prenez note qu'un nouvel appel de projets sera lancé prochainement. À cet égard, il est à mentionner que votre projet sera automatiquement considéré dans le cadre de cet appel. À moins d'éléments nouveaux à porter à notre attention, vous n'aurez pas à redéposer une demande ou d'autres documents.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez joindre madame Josée Robillard, conseillère en développement touristique, à l'adresse courriel josee.robillard@tourisme.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

[redacted]

Ingrid Velasquez

Québec
Bureau 400
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 643-5959
www.tourisme.gouv.qc.ca

Ministère du Tourisme
Québec

Direction des services à la clientèle et de la gestion des programmes

Québec, le 22 novembre 2024

Monsieur Joseph Zakher
Président
Pura Vida Tremblant inc.
4205, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1P2

Corr. : 5127

Monsieur le Président,

Le 8 mai 2024, le ministère du Tourisme (MTO) annonçait la 4e période de dépôt des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), laquelle s'est déroulée du 15 mai au 19 juin 2024.

Nous avons pris connaissance de la demande d'aide financière transmise par votre organisation. Malgré l'intérêt que peut représenter votre projet, nous avons le regret de vous informer que nous ne pourrons y répondre favorablement compte tenu des disponibilités financières limitées et du nombre important de demandes reçues.

Néanmoins, nous tenons à souligner votre initiative et vous souhaitons bon succès dans vos démarches en vue de la réalisation de votre projet. Si vous le souhaitez, c'est avec plaisir que nous échangerons avec vous. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez joindre madame Josée Robillard, conseillère en développement touristique, à l'adresse courriel josee.robillard@tourisme.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

[redacted]

Ingrid Velasquez

Québec
Bureau 400
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 643-5959
www.tourisme.gouv.qc.ca